

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

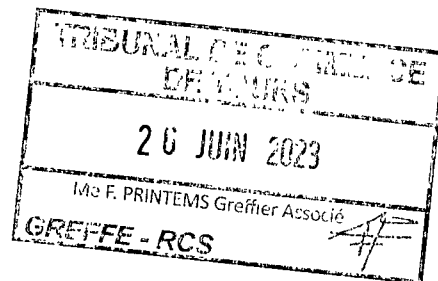
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01409 Numéro SIREN : 501 632 384 Nom ou dénomination : 100 % FRET
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2023 sous le numéro de dépôt 5174



SARL 100 % FRET

Affrètement et organisation des transports

3 Allée Rigny Ussé

37170 CHAMBRAY LES TOURS

Siret : 50163238400043

Comptes Annuels

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

"certifié conforme à l'original"

Sommaire

Attestation de Présentation	1
1. Etats Financiers	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de Résultat	5
Compte de Résultat (suite)	6
2. Annexe	7
Règles et méthodes comptables	8
Notes sur le bilan	10
3. Détail du Bilan	15
Détail Bilan Actif	16
Détail Bilan Passif	17
4. Détail du Compte de Résultat	18
Détail du Compte de Résultat	19
Soldes Intermédiaires de Gestion	22
5. Documents Fiscaux	23

Attestation d'Expert Comptable

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de la SARL 100 % FRET pour l'exercice du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022 et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	964 100
Chiffre d'affaires	2 612 485
Résultat net comptable (Bénéfice)	45 423

A Tours

Le 27 février 2023

Pour Baker Tilly STREGO

Signé par
Jean-Paul BRIAND
Signature numérique de Jean-Paul BRIAND
Date 06-08-2023 21:08
Lieu
6161396438653...

Jean-Paul BRIAND

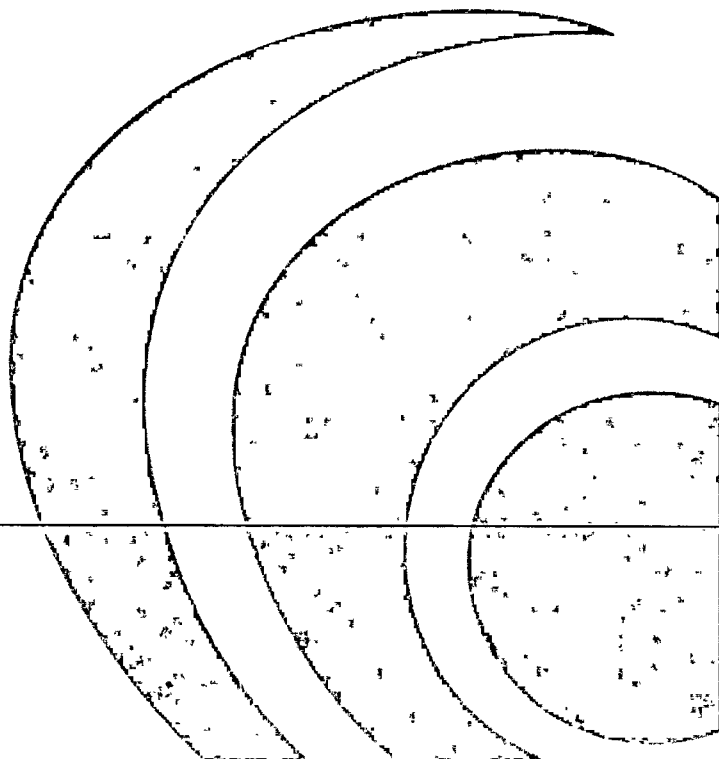
Expert-comptable

Signé par
LAURENT ESNAULT
Signature numérique de LAURENT ESNAULT
Date 01-08-2023 08:11
Lieu TOURS
3664643739...

Laurent ESNAULT

Directeur de missions

Etats Financiers



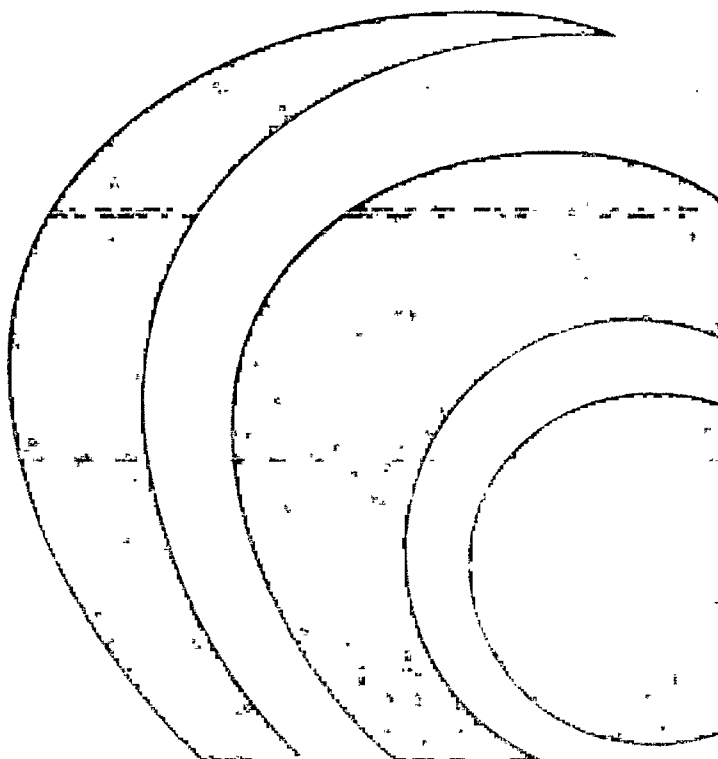
Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	3 000	3 000		911
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 312	1 312		
Autres immobilisations corporelles	35 315	19 686	15 629	12 660
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	15		15	15
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 985		2 985	2 985
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	42 627	23 998	18 629	16 571
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	373 227	3 010	370 217	360 705
Autres créances	36 302		36 302	38 922
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	534 349		534 349	552 589
Charges constatées d'avance (3)	4 603		4 603	7 085
TOTAL ACTIF CIRCULANT	948 481	3 010	945 471	959 301
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	991 109	27 008	964 100	975 872
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	115 000	115 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	11 500	11 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	182 223	163 279
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	45 423	37 343
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	354 145	327 123
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	89 762	108 582
Emprunts et dettes diverses (3)	82 996	67 271
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	321 647	340 308
Dettes fiscales et sociales	113 030	130 926
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 520	1 662
Produits constatés d'avance (1)		
Total IV	609 955	648 749
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	964 100	975 872
(1) Dont à plus d'un an (a)	62 503	96 547
(1) Dont à moins d'un an (a)	547 452	543 988
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 100 % FRET

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 964 100 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 45 423 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 000			3 000
Immobilisations incorporelles	3 000			3 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations Gales, agenc. et aménag. des constructions				
- Installations techn., matériel et outillage industriels	1 312			1 312
- Installations Gales, agenc. et aménagements divers	19 459	4 151		23 610
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 973	1 732		11 705
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	30 745	5 883		36 627
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	15			15
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 985			2 985
Immobilisations financières	3 000			3 000
ACTIF IMMOBILISE	36 745	5 883		42 627

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		5 883		5 883
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		5 883		5 883
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 089	911		3 000
Immobilisations incorporelles	2 089	911		3 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 312			1 312
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 062	2 603		9 665
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 711	311		10 021
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	18 085	2 913		20 998
ACTIF IMMOBILISE	20 174	3 824		23 998

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 417 117 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 985		2 985
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	373 227	373 227	
Autres	36 302	36 302	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 603	4 603	
Total	417 117	414 132	2 985
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	16 944
Total	16 944

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 115 000 euros décomposé en 23 000 titres d'une valeur nominale de 5,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 609 955 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	89 762	27 258	62 503	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	321 647	321 647		
Dettes fiscales et sociales	113 030	113 030		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	85 516	85 516		
Produits constatés d'avance				
Total	609 955	547 452	62 503	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	18 821			
(**) Dont envers les associés	82 996			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 82 996 euros.

Notes sur le bilan

- Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	49 616
Associés - intérêts courus	1 606
Dettes provis. pr congés à payer	8 440
Dettes provis. pr primes	1 429
Charges sociales s/congés à payer	3 511
Rsi	12 864
Etat - autres charges à payer	942
Taxe d'apprentissage	71
Formation continue	880
Total	79 359

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 603		
Total	4 603		

100 % FRET
Société à responsabilité limitée
au capital de 115 000 euros
Siège social : 3 allée Rigny Ussé
37170 CHAMBRAY LES TOURS
501 632 384 RCS TOURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MARS 2023
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le
31 décembre 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 45 422,74 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes aux associés	18 400,00 euros
Soit 1,25 euros par part	

Le solde au compte « autres réserves »	27 022,74 euros
---	------------------------

Bénéfice de l'exercice	<u>45 422,74 euros</u>
-------------------------------	-------------------------------

Après ces affectations, le compte « autres réserves » sera porté à la somme de 209 245,41 euros, au passif du prochain bilan.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 18 400,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

429

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

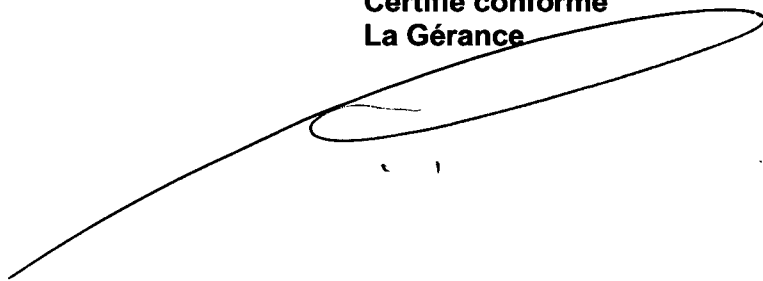
L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 mars 2023

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**



Y49